

**MAIRIE
DE
SOUPROSSE**

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 12 Mars 2018 à 19 H 30**

Convocation du 07 Mars 2018

L'an deux mil dix-huit et le douze mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian DUCOS, Maire.

Présents : M. DUCOS Christian – Mme LAPEYRE Colette – M. JUSTES Christian – Mme DUFAU Sylvie - M. GUEHEL Dominique – Mmes CARRERE Françoise - RASOAMAHARO Marlène - M. DUPOUY Philippe – Mme ROQUES Laurence – M. TAUZIA Philippe – Mmes DUBOS Lydie – DOUSSAN Béatrice - MM. DARRIEUTORT Thierry - COMET Xavier - LABARTHE Jérôme.

Secrétaire de séance : Mme LAPEYRE Colette

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la séance du 12 Février 2018

Délibérations :

- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 COMMUNE DE SOUPROSSE
- EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017 DU TRESORIER - COMMUNE
- AFFECTATION DES RESULTATS 2017 - COMMUNE
- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 - COMMUNE
- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018
- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 LOTISSEMENT LES TERRASSES DE L'ADOUR
- EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017 DU TRESORIER – LOTISSEMENT LES TERRASSES DE L'ADOUR
- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 – LOTISSEMENT LES TERRASSES DE L'ADOUR
- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – SERVICE IRRIGATION
- EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017 DU TRESORIER – SERVICE IRRIGATION
- AFFECTATION DES RESULTATS 2017 – SERVICE IRRIGATION
- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 – SERVICE IRRIGATION
- RESTRUCTURATION STATION DE POMPAGE ET SURPRESSEURS : EMPRUNT A TAUX FIXE AUPRES DE LA BANQUE POSTALE
- SOLLICITATION SUBVENTION DU FONDS D'EQUIPEMENT DES COMMUNES ANNEE 2018
- SOLLICITATION SUBVENTION D'EQUIPEMENT COMMUNAUTAIRE AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS TARUSATE
- ACHAT INSTRUMENTS DE MUSIQUE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES LANDES
- FACTURATION DIVERS TRAVAUX

- LOTISSEMENT COMMUNAL « LES TERRASSES DE L'ADOUR » : VENTE DU LOT N° 7 A
MONSIEUR NICOLAS VIGNERON ET MME EMILIE ROUAUD

Informations diverses

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 FEVRIER 2018

Approbation à l'unanimité

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 COMMUNE DE SOUPROSSE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Colette LAPEYRE adjointe au Maire,
(Monsieur le Maire ne prend pas part au vote)

Vote le Compte Administratif de l'exercice 2017 - Commune, et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	1 131 592,34
	Réalisé :	977 961,91
	Reste à réaliser :	187 300,00

Recettes	Prévu :	1 131 592,34
	Réalisé :	624 607,22
	Reste à réaliser :	141 790,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	1 646 150,34
	Réalisé :	866 430,02
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	1 646 150,34
	Réalisé :	1 888 269,73
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	- 353 354,69
Fonctionnement :	1 021 839,71
Résultat global :	668 485,02

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017 DU TRESORIER - COMMUNE

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Vu le rapport,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2017 du trésorier pour la Commune, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

AFFECTATION DES RESULTATS 2017 - COMMUNE

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif du budget Commune de l'exercice 2017,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	288 457,10
- un excédent reporté de :	733 382,61
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	1 021 839,71
- un déficit d'investissement de :	353 354,69
- un déficit des restes à réaliser de :	45 510,00
Soit un besoin de financement de :	398 864,69

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCÉDENT	1 021 839,71
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	398 864,69
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	622 975,02
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	353 354,69

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 - COMMUNE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vote les propositions nouvelles du Budget Primitif Commune de l'exercice 2018 :

Investissement

Dépenses	1 200 335,00
Recettes	1 245 845,00

Fonctionnement

Dépenses 1 418 640,00

Recettes 1 418 640,00

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 1 387 635,00 (dont 187 300,00 de RAR)

Recettes : 1 387 635,00 (dont 141 790,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 1 418 640,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 1 418 640,00 (dont 0,00 de RAR)

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'augmenter les taux d'imposition de l'année 2018 en appliquant une augmentation de 4 %.

VOTE les taux d'imposition suivants pour l'année 2018 :

Taxe d'habitation : **13,15 %**

Taxe foncière sur les propriétés bâties : **14,82 %**

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **42,93 %**

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 LOTISSEMENT LES TERRASSES DE L'ADOUR

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Colette LAPEYRE (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote),

Vote le Compte Administratif de l'exercice 2017 du budget Lotissement Les Terrasses de l'Adour et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses Prévu : 444 221,00
Réalisé : 191 023,33
Reste à réaliser : 0,00

Recettes Prévu : 444 221,00
Réalisé : 142 279,22
Reste à réaliser : 0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	446 941,00
	Réalisé :	197 405,08
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	446 941,00
	Réalisé :	197 405,08
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	-	48 744,11
Fonctionnement :		0,00
Résultat global :	-	48 744,11

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017 DU TRESORIER – LOTISSEMENT LES TERRASSES DE L'ADOUR

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

**Vu le rapport,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2017 du trésorier – Lotissement les Terrasses de l'Adour,
après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 – LOTISSEMENT LES TERRASSES DE L'ADOUR
--

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2018 :

Investissement

Dépenses	103 750,00
Recettes	103 750,00

Fonctionnement

Dépenses	168 746,00
Recettes	168 746,00

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 103 750,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 103 750,00 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 168 746,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 168 746,00 (dont 0,00 de RAR)

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – SERVICE IRRIGATION

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme LAPEYRE Colette (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote)

Vote le Compte Administratif de l'exercice 2017 du service irrigation et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses Prévu : 573 850,00
 Réalisé : 48 495,45
 Reste à réaliser : 516 000,00

Recettes Prévu : 573 850,00
 Réalisé : 83 842,76
 Reste à réaliser : 490 000,00

Fonctionnement

Dépenses Prévu : 300 000,00
 Réalisé : 196 162,91
 Reste à réaliser : 0,00

Recettes Prévu : 300 000,00
 Réalisé : 278 189,63
 Reste à réaliser : 0,00

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement : 35 347,31
Fonctionnement : 82 026,72
Résultat global : 117 374,03

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017 DU TRESORIER – SERVICE IRRIGATION

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

**Vu le rapport,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2017 du trésorier – service irrigation, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

AFFECTATION DES RESULTATS 2017 – SERVICE IRRIGATION

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif du service irrigation de l'exercice 2017

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017 du service irrigation,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	7 826,78
- un excédent reporté de :	74 199,94
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	82 026,72
- un excédent d'investissement de :	35 347,31
- un déficit des restes à réaliser de :	26 000,00
Soit un excédent de financement de :	9 347,31

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCÉDENT	82 026,72
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	82 026,72
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCEDENT	35 347,31

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 – SERVICE IRRIGATION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vote les propositions nouvelles du Budget Primitif Irrigation de l'exercice 2018 :

Investissement

Dépenses 51 647,00

Recettes 77 647,00

Fonctionnement

Dépenses 308 198,00

Recettes 308 198,00

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 567 647,00 (dont 516 000,00 de RAR)

Recettes : 567 647,00 (dont 490 000,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 308 198,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 308 198,00 (dont 0,00 de RAR)

RESTRUCTURATION STATION DE POMPAGE ET SURPRESSEURS : EMPRUNT A TAUX FIXE AUPRES DE LA BANQUE POSTALE

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 220 000,00 EUR.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2017-06 y attachées proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 220 000,00EUR

Durée du contrat de prêt : 10ans

Objet du contrat de prêt : financer les investissements relatifs aux travaux de restructuration de la station de pompage et des surpresseurs

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/05/2028

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 220 000,00EUR

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 27/04/2018,
en une fois avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1,01%

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : constant

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour toutou partie du
montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

SOLLICITATION SUBVENTION DU FONDS D'EQUIPEMENT DES COMMUNES ANNEE 2018

Vu l'opération N° 1803 «Boulodrome – salles associatives» inscrite sur le budget primitif 2018,

Considérant le montant estimatif des travaux d'aménagement du boulodrome établi par M. Hugo LE RAY architecte, pour un montant de 134 986,50 € HT.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après délibération,

SOLLICITE pour cette opération la subvention du Fonds d'Equipement des communes au titre de l'année 2018 auprès du Conseil Départemental des Landes.

SOLLICITATION SUBVENTION D'EQUIPEMENT COMMUNAUTAIRE AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS TARUSATE

Vu le rapport de Monsieur le Maire,

VU l'opération n°1803 « Boulodrome – salles associatives » inscrite au Budget Primitif de la Commune - exercice 2018,

Considérant le montant estimatif des travaux arrêté à la somme de 134 986,50 € HT,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité

- de solliciter auprès de la Communauté de Communes du Pays Tarusate une subvention d'équipement communautaire d'un montant total de 23 600 € au titre de l'enveloppe 2018 pour l'opération 1803 « Boulodrome – salles associatives ».

ACHAT INSTRUMENTS DE MUSIQUE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES LANDES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'opération « acquisition instruments de musique » inscrite sur le budget primitif 2018 de la commune prévoit l'achat de divers instruments de musique mis à disposition des élèves de l'école de musique de SOUPROSSE, pour un montant prévisionnel de 3 822,93 € HT, soit 4 587,52 € TTC.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

Subvention Conseil Départemental des Landes (45 % HT) :	1 720,32 €
Participation commune :	2 102,61 €
TOTAL HT	3 822,93 €

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité,

- de demander une aide financière auprès du Conseil Départemental des Landes représentant 45% du montant HT du devis descriptif et estimatif détaillé des acquisitions.

FACTURATION DIVERS TRAVAUX

Monsieur le Maire informe l'assemblée que divers travaux ont été effectués par les employés communaux chez les particuliers et propose de facturer respectivement ces travaux aux propriétaires concernés,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE de facturer les divers travaux réalisés :

- **Travaux étanchéité toiture mitoyenne entre l'immeuble de l'ancienne Poste et la propriété de M. BARETGE Alain et Mme Martine CLUZEAU – 19 Avenue du 8 mai 1945 – 40250 SOUPROSSE - pour un montant total de 200,00 €**
Forfait fourniture et main d'œuvre = 200,00 €

LOTISSEMENT COMMUNAL « LES TERRASSES DE L'ADOUR » : VENTE DU LOT N° 7 A MONSIEUR NICOLAS VIGNERON ET MME EMILIE ROUAUD

VU la demande de permis d'aménager N° PA 040 309 13 C 0001 présentée le 09 Avril 2013 par la Commune de SOUPROSSE pour la réalisation d'un lotissement communal de 28 lots, sur un terrain situé avenue du 19 mars 1962, lieu-dit « Pourquoi »,

CONSIDERANT l'arrêté N° 2013-07-01 en date du 08 Juillet 2013 accordant un permis d'aménager au nom de la Commune de Souprosse pour la réalisation du lotissement communal de 28 lots « Les Terrasses de l'Adour »,

CONSIDERANT l'arrêté N° 2014-06-06 en date du 07 Juin 2014 autorisant la vente des lots n° 1 à 28, avant l'exécution des travaux de finition du lotissement « Les Terrasses de l'Adour »,

CONSIDERANT la délibération du Conseil Municipal du 18 Novembre 2013 déterminant les prix des 28 lots,

VU le plan de bornage établi le 29/09/2016 par M. Philippe LAFITTE, géomètre expert foncier à SAINT SEVER,

CONSIDERANT la convention de réservation du 14 Février 2018 signée entre Monsieur Nicolas VIGNERON et Madame Emilie Marie ROUAUD, demeurant ensemble à BENQUET (Landes), 973 Route de Bretagne et la Commune représentée par son Maire, M. Christian DUCOS, par laquelle Monsieur Nicolas VIGNERON et Madame Emilie Marie ROUAUD s'engagent à acquérir le lot n° 7, cadastré sous le n° 509 de la section V, d'une superficie de 720 m², pour y édifier une maison d'habitation, moyennant la somme globale de TRENTE DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (32 500 €) TVA sur marge incluse.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à prendre connaissance de ces documents et à délibérer sur l'opportunité de la vente de ce lot à Monsieur Nicolas VIGNERON et Madame Emilie Marie ROUAUD.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement Mme LAPEYRE Colette, adjointe au Maire à signer l'acte de cession à intervenir en vue de la vente à Monsieur Nicolas VIGNERON et Madame Emilie Marie ROUAUD du lot n° 7 du lotissement communal « Les Terrasses de l'Adour » d'une contenance de 720 m² moyennant le prix de TRENTE DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (32 500 €) TVA sur marge incluse, que les intéressés s'engagent à payer comptant à la signature de l'acte y compris les frais afférents à cette vente.

Informations diverses :

Subventions voyages scolaires :

Le Conseil Municipal attribue les subventions suivantes conformément à la délibération du 25 octobre 2010 :

- 75 € à la famille MADRAY, pour l'enfant Anthony, domicilié 1435 Route de Guirette à SOUPROSSE, pour aider à financer un voyage scolaire en Angleterre du 18 au 23 mars 2018,
- 75 € à la famille DOUSSAN, pour l'enfant Valentin, domicilié 445 Chemin de Bidounet à SOUPROSSE, pour aider à financer un voyage scolaire en Angleterre du 12 au 18 mai 2018,

ASA Irrigation CAUNA LAMOTHE AURICE : fin de la mise à disposition des services techniques de la Commune de SOUPROSSE

Par courrier en date du 30 novembre 2017, le Conseil Syndical de l'ASA de CAUNA LAMOTHE AURICE nous fait part de sa décision de dénoncer la convention signée le 23 mars 2017 et de renoncer à la mise à disposition des services techniques de notre commune pour l'entretien de son réseau d'irrigation. Cette décision prend effet au 31 décembre 2017, conformément à l'article 4 de la convention.

Délégué Commune au comité de pilotage de l'étude pluvial auprès de la CCPT :

La Communauté de communes du Pays Tarusate est compétente en matière d'eau et d'assainissement et en matière de gestion des eaux pluviales.

Dans ce cadre, la CCPT a lancé une consultation afin de désigner un prestataire chargé d'établir un diagnostic de l'existant et d'évaluer l'ampleur des investissements à envisager ; un comité de pilotage composé d'un représentant par commune a été constitué pour en assurer le suivi.

Monsieur Christian JUSTES est désigné en qualité de représentant de la Commune de SOUPROSSE pour assurer le suivi du déroulement de l'étude pluvial.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.
Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus.